

Sommaire

- 1- Responsables du document de référence et de ses actualisations et responsables du contrôle des comptes
 - Responsable du document de référence et de ses actualisations
 - Attestation de la personne responsable
 - Responsables du contrôle des comptes
 - Attestation des Commissaires aux comptes sur l'actualisation
- 2- Évolution récente
 - 2.1 Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS
 - 2.2 autres évolutions récentes
- 3- Table de concordance AMF

AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2005, conformément au Livre II de son Règlement Général. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

- Responsable du document de référence et de l'actualisation

Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

- Attestation du responsable

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 4 mai 2005

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A. Jean Laurent

- Personne responsable de l'information financière

Patrice Vincent

Responsable du service Synthèse et Information Financière Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Téléphone : 01 43 23 56 68

- Responsables du contrôle des comptes

Titulaires

BARBIER FRINAULT ET AUTRES Ernst & Young Société représentée par Valérie MEEUS 41, rue Ybry 92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société représentée par Gérard HAUTEFEUILLE 32, rue Guersant 75017 PARIS

Suppléants

Alain GROSMANN 41, rue Ybry 92576 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX Pierre COLL 34, place des Corolles 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

BARBIER FRINAULT et AUTRES a été désigné en tant que Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

BARBIER FRINAULT et AUTRES représenté par Valérie MEEUS est membre du réseau Emst & Young depuis le 5 septembre 2002.

ALAIN GROSMANN a été désigné en tant que Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2000.

Ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2004, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les Commissaires aux comptes suivants :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire.
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT est représenté par Gérard HAUTEFEUILLE.

PIERRE COLL, Commissaire aux comptes suppléant.

- Attestation des Commissaires aux comptes sur l'actualisation du document de référence

- 1. En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233, dans l'actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233-01 et l'actualisation A.02 ci-jointe.
- 2. Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.
- 3. Le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233 et son actualisation A.01 déposée sous le numéro D.05-0233-01 ont fait l'objet d'avis de notre part respectivement en date du 17 mars 2005 et du 20 avril 2005, dans lesquels nous avons conclu que sur la base des diligences effectuées, nous n'avions pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés.
- 4. Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :
 - a. à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de nos attestations rappelées ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence et son actualisation A.01,
 - b. à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation A.02, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation A.02 ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.
 - c. En ce qui concerne les données relatives aux impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS présentés dans cette actualisation :
 - i. Nous attirons votre attention sur les mentions faites :
 - en page 11 (visuel de présentation portant le numéro 6) de cette actualisation qui précise que, d'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives qui pourraient intervenir durant l'année 2005.
 - en page 9 (visuel de présentation portant le numéro 2) de cette actualisation qui précise que les données chiffrées en normes IAS / IFRS ne comprennent pas les données des sociétés cotées dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire et qui n'ont pas encore rendu publics les impacts de leur conversion aux normes IAS / IFRS. Leur prise en compte peut conduire le moment venu à une modification des données présentées.
 - ii. Nous avons effectué des diligences d'audit sur les données relatives à l'effet des normes IAS / IFRS applicables au 1^{er} janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004.

- 5. Les données relatives à l'effet des normes IAS / IFRS applicables au 1^{er} janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 font l'objet de travaux en cours comme indiqué au paragraphe 3 du visuel de présentation portant le numéro 6 et figurant à la page 11 de cette actualisation.
- 6. Les données estimées de l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, n'ont pas été audités.
- 7. Sur la base de ces diligences et compte tenu des limitations relatives aux données précisées aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus qui ne sont pas couvertes par notre avis, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence, l'actualisation A.01 et l'actualisation A.02 ci-jointe.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus

2. ÉVOLUTION RECENTE

2.1. Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS

> Communiqué de presse

Crédit Agricole S.A. présente le 22 avril 2005 les impacts sur ses comptes consolidés 2004 de la conversion aux normes IAS/IFRS.

Données clés en IAS/IFRS (hors normes 32 – 39)

• Résultat net part du groupe 2004:

après survaleurs et coûts liés au rapprochement 2 787 m€ (+ 26,5 % vs. normes françaises) avant survaleurs et coûts liés au rapprochement 3 191 m€ (+ 1,1 % vs. normes françaises)

• Capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2005 : 26,2 Mds € (+ 5,2 % vs. normes françaises)

• ROE: 13,1 % (vs. 13,6 %)

• Tier One: 7,7 % (vs. 8,0 %)

Données clés en IAS/IFRS (y compris normes 32 – 39)

• Résultat net part du groupe 2004:

après survaleurs et coûts liés au rapprochement 2 507 m€ (+ 13,8 % vs. normes françaises) avant survaleurs et coûts liés au rapprochement 2 911 m€ (- 7,8 % vs. normes françaises)

 Capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2005 : y compris plus-values latentes

hors plus-values latentes 25,5 Md€ (+ 2,1 % vs. normes françaises)

26,6 Md€ (+ 6,7 % vs. normes françaises)

• ROE*: 12,2 %(vs. 13,6%)

• Tier One: 7,4 % (vs. 8,0%)

(*) ROE sur capitaux propres hors plus-values latentes

Les informations financières retraitées en normes IAS/IFRS mentionnées dans œ communiqué ont été examinées par le Comité d'audit du Groupe.

Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004 ont fait l'objet de diligences d'audit.

Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 sont, à ce stade, globalement stabilisées, hors les points faisant l'objet de travaux complémentaires, portant sur les provisions et le traitement de la macro-couverture et des opérations intra-groupes. Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont fait part au Comité d'audit de l'état d'avancement de leurs travaux sur l'effet des normes IFRS au 1er janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).

Les estimations de l'effet des normes IAS 32 - 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, ne sont pas audités.

Il ressort de la conversion aux normes IAS/IFRS des impacts limités sur le résultat, une augmentation significative des capitaux propres, et des fonds propres prudentiels diminués par le reclassement des FRBG.

Le résultat net part du groupe après survaleurs et coûts liés au rapprochement (y compris impact des normes IAS 32 et 39) au 31 décembre 2004 ressort à 2 507 millions d'euros (contre 2203 millions en normes françaises). Cette différence, positive de 304 millions d'euros, est due essentiellement à l'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition (+ 674 millions d'euros) et à des phénomènes propres à l'exercice 2004.

- plus values de cession réalisées en 2004 en private equity figées en réserves dès le 1^{er} janvier 2004 : 146 millions d'euros nets d'impôts,
- variations du goodwill Crédit Lyonnais postérieures au 1^{er} janvier 2004 : 124 millions d'euros nets d'impôts.

Hors ces éléments, l'impact négatif est de 100 millions d'euros, somme de divers retraitements : nouvelle méthode d'évaluation du risque épargne logement, Day one profit,

Le résultat net part du groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement ressort à 2 911 millions d'euros (contre 3 157 millions d'euros en normes françaises), l'écart correspondant à l'impact du Private Equity et aux divers retraitements mentionnés ci-dessus.

Les capitaux propres, en hausse de + 1,7 milliard d'euros, bénéficient de la reconnaissance de plusvalues latentes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente (+ 1,1 milliard d'euros), de l'incorporation en réserves d'une partie du FRBG (+ 0,8 milliard d'euros), de la revalorisation de la quote-part des sociétés mises en équivalence (+ 0,8 milliard d'euros). A l'inverse, ils subissent l'impact négatif de la reconnaissance différée de certains produits (Day one profit, commissions) à hauteur de - 0,5 milliard d'euros et de la déduction des actions détenues en propre qui assurent la couverture des plans de stock options (- 0,5 milliard d'euros).

Hors plus-values latentes, les capitaux propres augmentent de 0,5 milliard d'euros.

L'évolution des **fonds propres prudentiels**, en baisse de 1,3 milliard d'euros, est largement imputable à la requalification en provision pour risques et charges d'une partie des FRBG qui étaient jusqu'à présent intégralement compris dans les fonds propres prudentiels. Sur ces bases, **le Tier One** s'établit à 7,4 %.

Le ROE, calculé sur les capitaux propres hors plus-values latentes, s'élève à 12,2 %.

* *

En conclusion, l'application de ces nouvelles normes comptables n'altère pas la solidité financière du Groupe et ne devrait pas avoir d'effet sur ses orientations stratégiques et les perspectives de développement des lignes métiers.

> Annexes : visuels de présentation

^{*}Tous les éléments chiffrés dans la suite du texte intègrent l'impact des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives, qui pourraient intervenir durant l'année 2005 et de la prise en compte des impacts de la conversion sur les données financières des participations minoritaires du Groupe qui ne les ont pas rendus publics à ce jour.

Conversion aux normes IAS/IFRS 22 avril 2005

AVERTISSEMENT

Cette présentation ne comprend pas les données des sociétés cotées dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire et qui n'ont pas encore rendu publics les impacts de leur conversion aux normes IAS/IFRS. Leur prise en compte peut conduire le moment venu à une modification des données présentées.

Afin de faciliter la compréhension des comptes qui seront publiés sur l'exercice 2005, et leur analyse comparative avec l'exercice 2004, cette présentation met l'accent sur les données 2004 en normes IAS/IFRS y compris 32 et 39. Les données relatives à l'effet des normes 32 et 39 en 2004 ont un caractère estimatif et ne sont pas auditées.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble des facteurs d'estimation et de risques utilisés dans ce document avant de fonder son jugement.

2



SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005

Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés

Impacts sur les capitaux propres

Impacts sur les résultats de l'année 2004

Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises

Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005

Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

3

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



LE CALENDRIER DE COMMUNICATION 2005 2004 2005 Période Premiers états financiers IAS/IFRS Comparative JUIN JANVIER FEVRIER MARS **09 Mars**: Résultats annuels 2004 (normes françaises) 22 Avril: Impact de la conversion aux normes IAS/IFRS sur l'année 2004 02 Juin: Résultats du 1er trimestre 2005 (normes IAS/IFRS) A partir de la communication des résultats du 1er trimestre 2005, la communication financière comportera un comparatif IAS/IFRS incluant une estimation des résultats 2004 aux normes IAS/IFRS (y compris IAS 32 et 39) COÉ CRÉDIT AGRICOLE S.A. Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005

CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

- ✓ Les chiffres présentés sont établis conformément au corps de normes IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2004 (y compris la norme IFRS 2).
- ✓ Dans ce cadre, la date de première application réglementaire de l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, est le 1er janvier 2004 ; la date de première application retenue par le groupe Crédit Agricole S.A. pour les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 est le 1er janvier 2005.
- ✓ Pour des besoins de comparabilité et de bonne information sur les effets de la conversion, les impacts de cette conversion, en ce compris l'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ont été néanmoins estimés, et sont exposés dans cette présentation. Les conséquences prudentielles des impacts comptables ont été également estimées.
- ✓ Les règles et méthodes comptables, sur la base desquelles l'ensemble des informations financières présentées dans ce document ont été établies, ont fait l'objet d'un examen par les Commissaires aux comptes du Groupe. A l'issue de ce processus, les principes retenus par le Groupe pour l'application des normes IAS/IFRS au 1er janvier 2004 et au 1er janvier 2005, ont, dans leur ensemble, été validés par les Commissaires aux comptes.

5

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

- ✓ Le Comité d'audit a examiné l'ensemble des informations financières présentées dans ce document.
- ✓ Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2004 (hors normes IAS 32 et 39 et IFRS 4) sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004 ont fait l'objet de diligences d'audit, dont le compte-rendu a été exposé par les Commissaires aux comptes au Comité d'audit.
- ✓ Les données relatives à l'effet des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005 sont, à ce stade, globalement stabilisées, hors les points faisant l'objet de travaux complémentaires, portant sur les provisions et le traitement de la macro-couverture et des opérations intragroupes. Dans ce contexte, les Commissaires aux comptes ont fait part au Comité d'audit de l'état d'avancement de leurs travaux sur l'effet des normes IFRS au 1er janvier 2005 (y compris l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4).
- ✓ Les estimations de l'effet des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sur le bilan consolidé et les résultats de l'exercice 2004, ainsi que les calculs de ROE et les impacts prudentiels, n'ont pas été audités.
- ✓ D'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives qui pourraient intervenir durant l'année 2005.

6



CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

✓ Précisions sur les impacts en capitaux propres

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires.

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en capitaux propres non recyclables. Exemple : FRBG et provision générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.
- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en capitaux propres variables.

Exemple : Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente », valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie.

 Tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est enregistré en capitaux propres amortissables.

Exemple : Day one profit, étalement de certaines commissions.

7

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

✓ Précisions sur les impacts en résultat

Les décalages constatés sur le compte de résultat entre normes françaises et normes IAS/IFRS peuvent être définitifs ou temporaires :

 Les décalages sont définitifs lorsque le nouveau référentiel interdit ou rend obligatoire un traitement comptable.

Exemple : Suppression de l'amortissement des goodwills.

 Les effets temporaires sont dus à des modalités d'évaluation différentes ou à une prise en compte différente des résultats dans le temps.

Exemple : Day one profit, étalement de certaines commissions.

CRÉDIT AGRICOI E S A

SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005

Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés

Impacts sur les capitaux propres

Impacts sur les résultats de l'année 2004

Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises

Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. a 01/01/2005 Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

9

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



CREDIT AGRICOLE S.A.: Chiffres clés - hors IAS 32 et 39

- ✓ Résultat net part du Groupe 2004
 - Après survaleurs et coûts liés au rapprochement : 2 787 m €(+ 584 m €)
 - Avant survaleurs et coûts liés au rapprochement : 3 191 m €(+ 34 m €)
- ✓ Capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2004 : 26 240 m € (+ 1 300 m €)

√ROE: 13,1% (- 0,5 point)

√Tier One : 7,7% (- 0,3 point)

10



CREDIT AGRICOLE S.A.: Chiffres clés – y compris IAS 32 et 39

√Résultat net part du Groupe 2004

- Après survaleurs et coûts liés au rapprochement : 2 507 m €(+ 304 m €)
- Avant survaleurs et coûts liés au rapprochement : 2 911 m €(- 246 m €)

✓ Capitaux propres part du Groupe au 1er janvier 2005

- Y compris plus-values latentes : 26 603 m €(+ 1 663 m €)
- Hors plus-values latentes : 25 475 m €(+ 535 m €)
- √ROE* : 12,2% (- 1,4 point)
- √Tier One : 7,4 % (- 0,6 point)

* ROE sur capitaux propres hors plus-values latentes

11

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les capitaux propres part du Groupe et résultat 2004 hors normes 32 et 39

En m € Nets d'impôts

Capitaux propres part du Groupe au 01/01/2004	Résultat net part du Groupe 2004	Variation de réserves 2004	Capitaux propres part du Groupe au 31/12/2004
---	-------------------------------------	-------------------------------	---

normes trançaises	23 37 1	2 2 0 3	(034)	24 940
Impact sur capitaux propres non recyclables	551	513	(374)	690
FRBG et provisions pour risques et charges (IAS 37)	847	(10)	-	837
Badwill et goodwill (IFRS 3)	11	550	-	561
Impôts différés (IAS 12)	90	-	-	90
Actions propres (IFRS 2)	(254)	-	(291)	(545)
Subventions (IAS 20)	(128)	-	(78)	(206)
Autres	(15)	(27)	(5)	(47)
Impact sur capitaux propres variables	-	-	-	-
Impact sur capitaux propres amortissables	(57)	4	-	(53)
Commissions (IAS 18)	(57)	4	-	(53)
Autres impacts	601	67	(5)	663
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	601	67	(5)	663

Impact IAS/IFRS hors normes 32 et 39 1 095 584 (379) 1 300

Normes IAS/IFRS hors normes 32 et 39 24 666 2787 (1213) 26 240

12



Impacts sur les capitaux propres part du groupe Crédit Agricole S.A. au 1er janvier 2005

Estimation du Capitaux En m € nets d'impôts propres part du résultat net Y compris IAS 32 et 39 part du Groupe au . Groupe 1 janvier 2005 Normes françaises 2 203 24 940 Impact sur capitaux propres non recyclables 266 FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 30, 37 et 39) (107) 837 Badwills et goodwills (IFRS 3) 550 561 Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39) (232)(85) (448) Réévaluation des dérivés (IAS 39) 94 Micro couverture de juste valeur (IAS 39) (12) 13 Impôts différés (IAS 12) 80 Actions propres et stock options (IFRS 2 - IAS 32) (545) Subventions (206) Autres (27) (47) Impact sur capitaux propres variables 1 164 Titres disponibles à la vente (IAS 39) 1 128 Micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39) (101) Macro couverture de flux de trésorerie (IAS 39) 137 Impacts sur capitaux propres amortissables (34) (464) Day one profit (IAS 39) (34) (182) Commissions (IAS 18 - IAS 39) (97)

Normes IAS/IFRS 2 507 26 603

* Données non auditées

Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39)

Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence

13

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



72

304

(185)

803

1 663

Impacts estimés sur les résultats consolidés Crédit Agricole S.A

En m € Y compris IAS 32 et 39	Normes françaises 2004	Impacts IAS/IFRS*	Normes IAS/IFRS 2004*
Produit net bancaire	12 513	(404)	12 109
Charges d'exploitation	(8 752)	154	(8 598)
Résultat brut d'exploitation	3 761	(250)	3 511
Coût du risque	(576)	4	(572)
Sociétés mises en équivalence	1 113	72	1 185
Résultat net sur actif immobilisé	78	(41)	37
Résultat courant avant impôt	4 376	(215)	4 161
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(915)	(39)	(954)
Résultat net avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	3 461	(254)	3 207
Amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	(954)	550	(404)
Résultat net	2 507	296	2 803
Intérêts minoritaires	304	(8)	296
Résultat net part du Groupe	2 203	304	2 507
Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	3 157	(246)	2 911

* Données non auditées

14



Impacts déjà anticipés dans les comptes établis en normes françaises

√ Immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. a appliqué par anticipation depuis le 01/01/04 l'intégralité du réglement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Ce texte transpose dans les normes françaises le référentiel IAS.

Le changement de méthode effectué sur l'exercice 2004 n'a pas eu d'effet significatif.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a choisi de ne pas réévaluer les immeubles de placement.

√ Avantages du personnel (IAS 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre dès les comptes en normes françaises de l'exercice 2004 la recommandation du CNC n° 2003-R.01. Ce changement de méthode a eu un effet sur les capitaux propres de − 151 m € nets d'impôts.

Ce texte est similaire à la norme IAS 19 et permet la convergence de traitement entre les normes françaises et le référentiel IAS.

Le groupe Crédit Agricole S.A. et ses filiales intégrées globalement n'ont pas opté pour la méthode optionnelle du « corridor ».

15

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Éléments d'explication sur les principaux écarts

- √ FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)
- ✓ Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)
- ✓ Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition (IAS 36, IAS 38 et IFRS 3)
- ✓ Portefeuilles titres (IAS 39)
- ✓ Dérivés (IAS 39)
- ✓ Dérivés et micro couverture de juste valeur (IAS 39)
- ✓ Dérivés et micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)
- ✓ Dérivés et macro couverture (IAS 39 carve-out)
- ✓ Day one profit (IAS 39)
- ✓ Produits nets des commissions, taux d'intérêt effectif (IAS 18 IAS 39)
- ✓ Provisions pour risques de crédit (IAS 39)
- ✓ Impôts différés (IAS 12)
- √ Actions propres et paiements fondés sur des actions (IFRS 2 IAS 32)
- ✓ Subventions (IAS 20)



FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Dans les normes françaises sont constitués en complément des provisions pour risques et charges, des fonds pour risques bancaires généraux. Les FRBG couvrent notamment les éléments suivants: • risque général crédit • risques opérationnels • risque épargne-logement • risques juridiques	 Les risques couverts par les FRBG documentés au sens IAS sont reclassés soit en moins de l'actif (provisions collectives selon IAS 39), soit en provisions pour risques et charges (risques opérationnels, risque épargne-logement). Les FRBG et les provisions passives antérieurement constitués et qui ne répondent pas aux critères de justification des normes 37 ou 39 sont définitivement inscrits en réserves consolidées. La méthode d'évaluation du risque épargne-logement a été revue. La provision constituée couvre le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés		Impacts CP part du Groupe 01/01	/2005
Nouvelle méthode d'évaluation de la provision épargne-logement	- 45 m €	Reclassement des FRBG et des provisions passives non reconnues	+ 837 m €
Provisions passives non reconnues	- 62 m € - 107 m €	Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence	+ 324 m €

17 Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide les entreprises contrôlées exclusivement (par intégration globale) ou sur lesquelles il exerce une influence notable (mise en équivalence) ou encore dont il a le contrôle conjoint (intégration proportionnelle). Les participations détenues temporairement dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financement structurés sont exclues du périmètre de consolidation. Les OPCVM dédiés sont consolidés selon les dispositions du règlement 99-07 § 10052. Les écarts de conversion sur les capitaux propres des filiales étrangères sont inscrits temporairement en réserves consolidées. Ils affectent le résultat lors de la cession de ces filiales. 	 Le caractère consolidable ou non des entités est déterminé en fonction de critères proches de ceux retenus en normes françaises. La consolidation ne comporte pas d'exception. En conséquence, les OPCVM dédiés de l'assurance sont consolidés. Le traitement en « juste valeur par résultat » peut être substitué à la consolidation des participations minoritaires (option retenue sur le Private Equity). Les méthodes de consolidation restent identiques. La norme IFRS 1 offre la possibilité d'inscrire définitivement en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 01/01/04 (- 163 m €). Ce choix a été retenu par le Groupe.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Impact non significatif

18



Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition (IAS 36, IAS 38 et IFRS 3)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition.	Pas de modification du traitement des acquisitions antérieures au 01/01/2004.
 Les goodwills et les badwills constatés lors d'une acquisition sont amortis linéairement et font l'objet d'un amortissement exceptionnel en cas de perte de valeur. Les affectations aux actifs et passifs identifiables, ainsi que le montant des goodwills, ne sont définitifs que dans un délai de 1 an après la clôture annuelle qui suit l'acquisition. 	 Les goodwills antérieurs au 01/01/2004 sont figés à leur valeur en normes françaises. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 01/01/2004 et font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Les badwills antérieurs au 01/01/2004 sont inscrits en réserves, ceux constatés après sont inscrits en résultats.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés		Impacts CP part du Groupe 01/01/2005	
Arrêt de l'amortissement des goodwills et test de dépréciation	+ 674 m €	Badwills inscrits en réserves au 01/01/2004	+ 11 m €
Variations du goodwill Crédit Lyonnais postérieurs au 01/01/2004	- 124 m €	Effets résultats 2004	+ 550 m €
'	+ 550 m €		+ 561 m €
Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence	+ 63 m €	Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence	+ 203 m €

19

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Portefeuilles titres (IAS 39) - 1/2

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à LT, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition. Leur évaluation est fonction de leur classification. Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat.	Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39: Actifs évalués en juste valeur par résultat Actifs détenus jusqu'à l'échéance Actifs disponibles à la vente Prêts et créances évalués au coût amorti. Les portefeuilles du Private Equity sont classés en «actifs évalués en juste valeur par résultat ». Les plus- values latentes sur ces titres au 01/01/04 sont définitivement inscrites en réserves. Les portefeuilles « actifs détenus jusqu'à l'échéance » et «prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti. Les moins-values latentes jugées durables sur les « actifs disponibles à la vente » sont enregistrées en dépréciation définitive de ces actifs par le compte de résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés		Impacts CP part du Groupe 01/01/2005	
Réévaluation à la juste valeur du Private Equity : Plus values de cession réalisées en 2004 figées en réserves dès le 01/01/2004	- 146 m €	Réévaluation à la juste valeur du Private Equity	100 m€
Dépréciations durables (neutralisation des reprises de provision pour dépréciation) et autres éléments	- 86 m € - 232 m €	Dépréciations durables (cours de marché le plus bas) et autres éléments	- 185 m € - 85 m €

20



Portefeuilles titres (IAS 39) – 2/2

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition. Leur évaluation est fonction de leur classification. Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat. 	Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39: Actifs évalués en juste valeur par résultat Actifs détenus jusqu'à l'échéance Actifs disponibles à la vente Prêts et créances évalués au coût amorti. La variation de valeur du portefeuille disponible à la vente impacte les capitaux propres variables.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005	
Impact non significatif	Réévaluation des titres disponibles à la vente	+ 1 128 m €
	Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence	+ 213 m€

21

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Dérivés (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Les dérivés sont classés en 4 catégories (transaction, position ouverte isolée, micro couverture, macro couverture) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur réalisation. Ils sont évalués soit en valeur historique, soit en valeur de marché, selon leur classification. Les dérivés utilisés en couverture sont comptabilisés symétriquement à l'instrument qu'ils couvrent. Les positions ouvertes isolées peuvent faire l'objet d'une provision pour moins-value latente. 	 Tous les dérivés sont enregistrés au bilan en juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu 'ils entrent dans une relation de couverture. Les variations de juste valeur sont enregistrées : en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur en capitaux propres variables en cas de couverture de flux de trésorerie. Les relations de couverture doivent respecter des conditions spécifiques d'éligibilité et d'efficacité. En cas de non respect, les opérations sont reclassées en portefeuille de transaction.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par + 94 m € principe	Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par - 448 m € principe

22



Dérivés et micro couverture de juste valeur (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Le contrat de couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un actif ou d'un passif. Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru. 	 La couverture de juste valeur vise à couvrir les variations de prix d'un actif ou d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Pour la micro couverture, la variation de juste valeur des dérivés est inscrite en résultat ainsi que symétriquement celle de l'élément couvert. L'inefficacité éventuelle se retrouve ainsi inscrite en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés		Impacts CP part du Groupe 01/01/2005	
Inefficacité des couvertures	- 12 m €	Inefficacité des couvertures	+ 13 m €

23

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Dérivés et micro couverture de flux de trésorerie (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Le contrat de couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un élément futur. 	 La micro couverture de flux de trésorerie vise à couvrir le risque de variabilité des flux futurs (actifs ou passifs financiers à taux variables, taux de refinancement futur).
 Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru. Tant que l'élément couvert n'est pas enregistré au bilan, les résultats sur le contrat de couverture sont différés. 	 La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour leur part efficace un compte de capitaux propres variables. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Réévaluation des dérivés de micro couverture de flux de trésorerie - 101 m €

24



Dérivés et macro couverture (IAS 39 - carve-out)

Traitement IAS/IFRS Normes françaises · La macro-couverture consiste à réduire, par des · Le groupe privilégie la mise en place de macroinstruments dérivés, le risque de taux global que présente couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 dite « carve-out », car elle se rapproche le bilan de la banque. Elle est traitée comptablement en intérêts courus, par symétrie avec les positions couvertes. de la démarche de la gestion Actif Passif et limite la volatilité des fonds propres et des résultats. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion La variation de juste valeur des dérivés est inscrite et actif/passif, intègre la prise en compte de tous les éléments du bilan générateurs de risque de taux, quel que soit leur neutralisée en résultat. statut juridique (dépôts à vue, par exemple). Certaines entités du groupe, compte tenu de la structure de leurs portefeuilles, documentent des relations de macro couverture de flux de trésorerie. Dans ce cas, la variation de juste valeur des dérivés est inscrite en capitaux propres variables pour la part efficace. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005
Impact non significatif	Réévaluation des dérivés de macro couverture de flux de trésorerie + 137 m €

25

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Day one profit (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS / IFRS
 Les montages structurés et instruments financiers complexes des activités de marché font l'objet d'une évaluation à partir de modèles de valorisation internes. Les résultats ainsi mesurés sont inscrits en compte de résultat au fil de l'eau. 	 En l'absence de cours constatés sur un marché actif, la juste valeur d'un instrument financier est calculée en utilisant soit le prix de transactions similaires, soit des modèles de valorisation internes. Dans le cas d'utilisation de modèles internes, les résultats ne sont constatés que quand ils reposent sur des modèles « standards » intégrant des paramètres « observables ». Lorsque les paramètres s'avèrent « non observables », le résultat mesuré n'est pas constaté lors de l'initiation de l'opération. La constatation dans les résultats s'étale dans le temps jusqu'à l'observabilité des paramètres ou la maturité du produit concerné. Le groupe Crédit Agricole S.A. retraite de façon rétroactive tous les contrats en stock au 01/01/2005.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés		Impacts CP part du Groupe 01/0°	1/2005
Day one profit	- 34 m €	Day one profit	- 182 m €

26



Produits nets des commissions, taux d'intérêt effectif (IAS 18 – IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Traitement des commissions en fonction de la nature des prestations. Calcul des intérêts sur la base du taux contractuel. 	L'évaluation initiale des crédits est faite à la juste valeur et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif (TIE). Commissions désormais étalées ou incorporées au TIE:

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés Impacts CP part du G		Impacts CP part du Groupe 01/01/2005	roupe 01/01/2005	
	Impact non significatif	Résultats à étaler - 97 m €	€	

27

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Provisions pour risques de crédit (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 Les risques avérés sur encours douteux sont provisionnés sur base individuelle. Des provisions sont constituées sur encours sains (risque sectoriel, risques pays). La provision est constituée à hauteur des pertes prévisionnelles estimées (différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable). 	 Les provisions sur base individuelle sont constituées dès qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Leur évaluation est effectuée à partir d'échéanciers de flux futurs estimés nets de garanties et actualisés en utilisant le taux d'origine du crédit. C'est également le cas lors des restructurations de crédit. Les provisions sur base collective couvrent une dépréciation estimée sur un ensemble homogène de risques (secteurs d'activités, pays à risque, contreparties sous surveillance rapprochée,). Leur calcul met notamment en œuvre des éléments développés dans le cadre du projet Bâle II.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005		
Impact non significatif	Réévaluation des provisions individuelles	- 185 m€	

28



Les impôts différés (IAS 12)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
 La réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie ne fait pas l'objet d'impôts différés passifs. Les FRBG, quoique non déductibles, ne font pas l'objet d'impôts différés actifs. 	 Un impôt différé passif est comptabilisé sur la totalité de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie. L'inscription en provisions d'une partie des FRBG conduit à la constatation d'un impôt différé actif sur ces provisions.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005		
Import non cimplicatif	IDP sur réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie	- 285 m€		
	IDA sur FRBG reconnus en provisions	+ 365 m €		
		+80 m €		
	Impact dans la quote-part des sociétés mises en équivalence	+ 57 m €		

29

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Actions propres et paiements fondés sur des actions (IFRS 2 et IAS 32)

Normes françaises	Traitement IAS / IFRS
Les plans de stock options du groupe font l'objet d'une couverture par achat d'actions.	La norme IFRS 2 s'applique aux plans octroyés après le 07/11/2002. Elle a une incidence sur 3 plans de stock
L'écart entre le cours d'exercice de l'option et le prix moyen d'achat des actions de couverture est provisionné en charges de personnel.	 options Crédit Agricole S.A. La juste valeur des options octroyées est évaluée lors de l'attribution.
	Ce montant constitue une charge étalée sur la période d'acquisition des droits (4 ans). Les actions détenues en couverture des plans sont déduites des capitaux propres.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005		
Impacts non significatifs compte tenu des provisions antérieurement constituées en normes françaises La charge annuelle courante est de -17 m €.	Impact des actions détenues en - 545 m € couverture des plans		

30



Subventions (IAS 20)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Les subventions sont présentées dans une rubrique dédiée, au sein des capitaux propres consolidés.	Les subventions sont présentées au bilan, en déduction des comptes d'actif.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	Impacts CP part du Groupe 01/01/2005		
Impact non significatif	Déduction des comptes d'actif - 206 m €		

31

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005

Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés

Impacts sur les capitaux propres

Impacts sur les résultats de l'année 2004

Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises

Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005

Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

32



Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Des impacts limités sur le compte de résultat, hors arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition et phénomènes propres à l'exercice 2004

Normes françaises	2 203	3 157	13,6%
Arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition	674	-	
Variations du goodwill Crédit Lyonnais postérieures au 01/01/2004	(124)	-	
Plus-values du Private Equity réalisées en 2004 et réputées acquises dès le 01/01/2004	(146)	(146)	
Autres éléments	(100)	(100)	

Normes IAS/IFRS	2 507	2 911	12,2%*
	1		

^{*} ROE sur capitaux propres hors plus-values latentes; ROE sur capitaux propres y compris plus-values latentes: 11,6%

33

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 20



Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Une augmentation significative des capitaux propres – Un Tier one impacté par le reclassement des FRBG

En Mds € Net d'impôt	Capitaux propres comptables part du Groupe au 01/01/2005	Tier one net au 01/01/2005	Ratio Tier one
Normes françaises	24,9	17,3	8,0%
Traitement des EDDC s'éloyant à 1 0 Md &			

Traitement des FRBG s'élevant à 1,9 Md € - en provisions pour risques et charges - en incorporation en réserves	0,8	(1,1)	
Reconnaissance des portefeuilles titres «disponibles à la vente», soumise aux variations ultérieures des valeurs de marché	1,1	-	
Reconnaissance différée de certains produits (Day one profit, commissions,)	(0,5)	(0,5)	
Déduction des actions propres portées en couverture des plans de stock options	(0,5)	-	
Quote part dans les ajustements IFRS des sociétés mises en équivalence	0,8	0,4	
Impacts sur le résultat net hors goodwills	(0,4)	(0,4)	
Impacts des goodwills sur le résultat net	0,7	-	
Autres éléments	(0,3)	0,4	

	* * *		
Normes IAS/IFRS	26,6	16,1	7, 4%
Normes IAS/IFRS hors normes 32 et 39	26,2		7,7%

34



SOMMAIRE

Préambule

Calendrier de communication 2005

Conditions de constitution des éléments chiffrés

Éléments chiffrés relatifs à la conversion aux normes IAS/IFRS

Chiffres clés

Impacts sur les capitaux propres

Impacts sur les résultats de l'année 2004

Impacts déjà anticipés dans les comptes en normes françaises

Éléments d'explication sur les principaux écarts

Synthèse des impacts comptables et prudentiels, y compris normes 32 et 39

Annexes

Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005 Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

35

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de proximité en France

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Etalement des commissions (cartes bancaires, ...)
- ✓ Effet sur les provisions pour créances douteuses et les décotes sur crédits restructurés de l'actualisation des flux futurs attendus au taux d'origine du crédit
- ✓ Absence de reprise des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente
- ✓ Reclassement de provisions en capitaux propres

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



36

Résultats du pôle Banque de proximité en France - Caisses régionales

Enm€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire			
Charges d'exploitation			
Résultat brut d'exploitation			
Coût du risque			
Sociétés mises en équivalence	718	10	728
Résultat courant avant impôts	718	10	728
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(60)		(60)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	658	10	668
Coefficient d'exploitation	n.a.		n.a.

37

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

Enm€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	3 393	6	3 399
Charges d'exploitation	(2 479)	1	(2 478)
Résultat brut d'exploitation	914	7	921
Coût du risque	(158)	(11)	(169)
Résultat courant avant impôts	756	(4)	752
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG	(227)	(7)	(234)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	529	(11)	518
Coefficient d'exploitation	73,1 %		72,9 %

3



Résultats du pôle Services financiers spécialisés

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Commissions rémunérant les prescripteurs présentées en réduction du PNB et étalées
- ✓ Effet sur les provisions pour créances douteuses et les décotes sur crédits restructurés de l'actualisation des flux futurs attendus au taux d'origine du crédit

36

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Services financiers spécialisés

Enm€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	2 387	(108)	2 279
Charges d'exploitation	(1 398)	170	(1 228)
Résultat brut d'exploitation	989	62	1 051
Coût du risque	(342)	(27)	(369)
Sociétés mises en équivalence	(3)	1	(2)
Résultat courant avant impôts	644	36	680
Résultat exceptionnel + Impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(232)	1	(231)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	412	37	449
Coefficient d'exploitation	58,6%		53,9%

40



Résultats du pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Absence de reprise des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente
- ✓Inscription en actifs à la juste valeur par résultat de titres évalués en couru en normes françaises
- ✓ Assurances : présentation bilantielle significativement différente et cadre normatif évolutif

41

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Synthèse des impacts liés aux activités d'assurances (IAS 27, IFRS 4, IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
En application du règlement 99-07, les principes comptables et règles d'évaluation propres à l'activité d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. Le grange Cod it à Agricole S.A.	Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont reclassés selon la norme IAS 39 au sein des 4 catégories d'actifs autorisées, majoritairement en « actifs disponibles à la vente ». En vertu des règles de consolidation, 7 OPCVM dédiés sont
 Le groupe Crédit Agricole S.A., conformément au règlement 200005 sur la consolidation des sociétés d'assurance, ne consolide pas les OPCVM dédiés détenus par les sociétés d'assurance. 	consolidés. • Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises (IFRS 4) en attendant un complément normatif relatif aux passifs des sociétés d'assurance.
	Les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices font l'objet d'une « comptabilité miroir » au passif qui équilibre la réévaluation des actifs qui leur correspondent.
La réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie ne fait pas l'objet d'impôts différés passifs.	Seule la part de réévaluation des actifs détenus pour compte propre affecte les capitaux propres. Un impôt différé passif est comptabilisé sur la totalité de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie.

Impacts IAS/IFRS

Impacts RNPG 2004 estimés	NPG 2004 estimés Impacts CP part du Groupe 01/01/2005		2005
Effet net de la réévaluation des actifs pour compte propre*	- 10 m €	Effet net de la réévaluation des actifs pour compte propre*	+ 296 m €
		IDP sur réserve de capitalisation des sociétés d'assurance vie*	- 285 m€

* Effets inclus dans les données par nature d'impact présentés dans la partie « Eléments chiffrés » de la présentation

4



Résultats du pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée

En m€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	2 782	(37)	2 745
Charges d'exploitation	(1 385)	-	(1 385)
Résultat brut d'exploitation	1 397	(37)	1 360
Coût du risque	(11)	2	(9)
Sociétés mises en équivalence	12	1	13
Résultat courant avant impôts	1 398	(34)	1 364
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(438)	5	(433)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	960	(29)	931
Coefficient d'exploitation	49,8 %		50,4 %

43



Résultats du pôle Banque de financement et d'investissement (hors Private Equity)

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓ Day one profit différé
- ✓ Etalement des commissions de participation
- ✓ Absence de reprise des dépréciations durables sur titres disponibles à la vente

44

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de financement et d'investissement (hors Private Equity)

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	3 710	(8)	3 702
Charges d'exploitation	(2 620)	(2)	(2 622)
Résultat brut d'exploitation	1 090	(10)	1 080
Coût du risque	50	(14)	36
Résultat des sociétés mises en équivalence	73	1	74
Résultat net sur actifs immobilisés	30	(47)	(17)
Résultat courant avant impôts	1 243	(70)	1 173
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(284)	(19)	(265)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	959	(51)	908
Coefficient d'exploitation	70,6%		70,8%

4



Résultats du Private Equity

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

- ✓Inscription en actifs à la juste valeur par résultat de la totalité du portefeuille :
 - Plus values de cessions réalisées en 2004 réputées acquises dès le 01.01.2004
 - Réduction de valeur des actifs inscrits en baisse du PNB et non en coût du risque

70

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du Private Equity

En m €	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	206	(273)	(67)
Charges d'exploitation	(36)	-	(36)
Résultat brut d'exploitation	170	(273)	(103)
Coût du risque	(87)	84	(3)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net sur actifs immobilisés	-	-	-
Résultat courant avant impôts	83	(189)	(106)
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	11	40	51
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	94	(149)	(55)
Coefficient d'exploitation	17,5%		n.s.

47



Résultats du pôle Banque de détail à l'international

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

√Hors impacts directs du groupe Intesa non encore publiés, le principal effet est l'arrêt de l'amortissement des goodwills sur la participation Intesa

48

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Banque de détail à l'international

Enm€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	352	(8)	344
Charges d'exploitation	(278)	(4)	(282)
Résultat brut d'exploitation	74	(12)	62
Coût du risque	(32)	2	(30)
Sociétés mises en équivalence	305	63	368
Résultat courant avant impôts	347	53	400
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	(12)	6	(6)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	335	59	394
Coefficient d'exploitation	79,0%		81,9%

4



Résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers

Principales sources d'écart normes françaises / normes IAS/IFRS :

✓ Reclassement de provisions en capitaux propres

50

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Impacts sur les résultats de l'année 2004 par métier

Résultats du pôle Gestion pour compte propre et divers

Enm€	2004 Publié	Impacts	2004 Normes IFRS
Produit net bancaire	(317)	25	(292)
Charges d'exploitation	(556)	(12)	(568)
Résultat brut d'exploitation	(873)	13	(860)
Coût du risque	4	(33)	(29)
Sociétés mises en équivalence	8	(4)	4
Résultat net sur actifs immobilisés	48	6	54
Résultat courant avant impôts	(813)	(18)	(831)
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG (hors coûts liés au rapprochement)	327	(102)	225
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(486)	(120)	(606)

.



Evolutions du bilan consolidé

Les principales modifications du bilan consolidé portent sur :

✓ Des reclassements

Sans effet sur le total de bilan, notamment :

Nouvelle classification des portefeuille-titres, reclassement d'immobilisations incorporelles vers écarts d'acquisition du fonds de commerce Crédit Lyonnais

Augmentant le total de bilan, notamment :

Non compensation au bilan des valorisations de marchés auparavant nettées, enregistrement au bilan des opérations sur titres dès la date de négociation et non en date de transaction (opérations auparavant en hors bilan)

✓ Des impacts sur la valorisation des actifs et passifs, notamment :

Enregistrement à la juste valeur des titres et des dérivés

52

Conversion aux normes IAS/IFRS- 22 avril 2005



Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005

Actif (en M €)	Normes françaises	Reclassements IFRS*	Impacts IFRS*	Normes IFRS*
Caisses, banques centrales, CCP	23 585			23 585
Actifs financiers à la juste valeur		288 715	1 889	290 604
Instruments dérivés de couverture		215	283	498
Actifs financiers disponibles à la vente		129 043	6 037	135 080
Effets publics et valeurs assimilées	48 474	(48 474)		-
Créances sur établissement de crédit	257 562	(47 396)	95	210 261
Dont opérations internes au Crédit Agricole	170 520			170 520
Opérations avec la clientèle & CB/Créances émises sur la clientèle	165 957	(2 044)	(187)	163 726
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert		15	4 569	4 584
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		18 972		18 972
Opérations sur titres	88 144	(88 144)		-
Placement des entreprises d'assurance	139 234	(139 234)		-
Immeubles de placement		3 326	9	3 335
Titres de participations et autres titres détenus à long terme	2 602	(2 602)		-
Titres mis en équivalence	13 233	225	637	14 095
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 607	(3 789)	(27)	2 791
Ecarts d'acquisition	9 682	3 034	607	13 323
Actifs d'impôts		1 620	3 592	5 212
Comptes de régularisation et actifs divers	60 202	(13 763)	906	47 345
TOTAL	815 282	99 719	18 410	933 411

* Non audités

53



Impacts estimés sur le bilan consolidé groupe Crédit Agricole S.A. au 01/01/2005

Passif (en M €)	Normes françaises	Reclassements IFRS*	Impacts IFRS*	Normes IFRS*
Banques centrales, CCP	504			504
Passifs à la juste valeur		203 595	2 860	206 455
Instruments dérivés		268	845	1 113
Dettes envers les établissements de crédit	142 469	(53 154)	122	89 437
Dont opérations internes au Crédit Agricole	14 286			
Comptes créditeurs de la clientèle/Dettes envers la clientèle	305 192	(7 309)	(7)	297 876
Dettes représentées par un titre	101 032	(8 096)	132	93 068
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert			3 288	3 288
Provisions techniques des sociétés d'assurance	135 137		6 656	141 793
Passifs d'impôt		1 157	3 466	4 623
Comptes de régularisation et passifs divers	76 758	(35 020)	162	41 900
Provisions pour risques et charges	4 867	291	(1 061)	4 087
Dettes subordonnées	18 509	(1)	264	18 772
Fonds pour risques bancaires généraux	1 833	(1 833)		-
Intérêts minoritaires	4 041	(179)	30	3 892
Capitaux propres part du Groupe	24 940	-	1 663	26 603
Résultat de la période	2 203		304	2 507
Réserves consolidées	5 291			
TOTAL	815 282	99 719	18 410	933 411

* Non audités

54

Conversion aux normes IAS/IFRS - 22 avril 2005



Synthèse des impacts IAS/IFRS sur les sociétés mises en équivalence

En m€nets d'impôts Y compris IAS 32 et 39

> Capitaux propres part du Groupe

Impact sur capitaux propres non recyclables	
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 37)	324
Badwills et goodwills (IFRS 3)	203
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	213
Impôts différés (IAS 12)	57
Autres	6

Impact IAS/IFRS au 01/01/2005 sur les sociétés mises en équivalence

803

55



2.2. autres évolutions récentes

Crédit Agricole S.A. et Meridian Bank A.D. sont en négociations exclusives pour lancer un partenariat stratégique en Serbie -

Communiqué de presse du 20 avril 2005

Crédit Agricole S.A. et Meridian Bank A.D. informent qu'elles mènent des négociations exclusives afin de lancer un partenariat stratégique dans le domaine des services financiers en Serbie.

Selon des conditions qui seront déterminées d'ici mi mai 2005 sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, Crédit Agricole S.A. détiendrait une participation majoritaire de 71% dans le capital de Meridian Bank A.D.

En partenariat avec le Groupe Crédit Agricole, l'objectif de Meridian Bank A.D. sera de devenir l'un des leaders sur le marché serbe des services financiers, en particulier dans l'activité banque de détail.

Sodica devient listing sponsor sur Alternext. Dans le cadre du lancement d'Alternext par Euronext, Sodica a été agréé en qualité de listing sponsor (*). Communiqué de presse du 20 avril 2005

Dans le prolongement de la réforme de sa cote visant à améliorer la visibilité et la liquidité des valeurs moyennes cotées sur ses marchés, Euronext a annoncé le 14 avril la création d'Alternext, un marché sur mesure pour les petites et moyennes entreprises.

Alternext apporte une réponse appropriée et innovante aux entreprises de taille moyenne désireuses de financer leur développement et d'accéder aux marchés financiers. Marché régulé aux exigences réglementaires assouplies, Alternext entend en effet offrir aux PME, quel que soit leur secteur d'activité, un accès simplifié aux marchés de capitaux tout en respectant les besoins des investisseurs en matière de transparence et de contrôle de l'information.

Destiné à assurer une couverture progressive de la zone euro en phase avec l'harmonisation du cadre réglementaire européen, Alternext ouvrira officiellement ses portes le 17 mai prochain.

Fort de son expérience dans le conseil aux entreprises de taille moyenne, Sodica figure dans la liste des sept premiers listing sponsors sur Alternext reconnus et agréés par Euronext.

A propos de Sodica

Sodica est la société du Groupe Crédit Agricole spécialisée dans les opérations de fusionsacquisitions et d'ingénierie financière et boursière de taille moyenne (mid-caps). Sodica intervient notamment en support de l'activité des réseaux bancaires et des filiales du Groupe Crédit Agricole.

La mission des 27 professionnels spécialisés de Sodica est d'accompagner, au travers d'un service personnalisé, les sociétés mid-caps dans leurs projets de croissance externe, de cession ou de désinvestissement, en France et à l'étranger.

(*) <u>Listing sponsor</u> (*source : Euronext*): Véritable partenaire financier de l'entreprise dans le long terme, le listing sponsor intervient aux cotés de l'entreprise pour l'**accompagner dans la préparation de sa cotation** sur Alternext et l'**assister durant son parcours boursier**.

Sa présence est obligatoire pour toute société cotée sur ce marché. Il contribue au respect, par l'entreprise, de ses engagements de transparence à l'égard du marché et l'accompagne dans la mise en œuvre de ses obligations. L'action du listing sponsor est de nature à renforcer la confiance des investisseurs.

> Le CCF acquiert 34% d'Elysée Factor auprès d'Eurofactor (Crédit Agricole S.A.)

Communiqué de presse du 22 avril 2005

Conformément au pacte d'actionnaires signé en 1997, le CCF a décidé d'exercer son option d'achat sur la participation de 34% détenue par Eurofactor dans sa filiale d'affacturage Elysées Factor. Après la réalisation de cette transaction, soumise à l'autorisation des autorités de tutelle, le CCF détiendra la totalité du capital d'Elysées Factor.

L'exercice de cette option par le CCF fait suite à l'acquisition par Crédit Agricole SA de la participation de 49,09% détenue par Euler Hermès dans Eurofactor en décembre 2004.

L'actif net comptable de Elysées Factor s'établit à 8,0 millions d'euros soit 33,72 euros par action au 31 décembre 2004.

Concomitamment, Crédit agricole SA rachètera la participation de 1,8% que le CCF détient dans Eurofactor. L'actif net comptable de Eurofactor s'établit, quant à lui, à 355,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Avec ses deux filiales Eurofactor et Transfact, Crédit Agricole S.A. est le numéro un de l'affacturage en France et le premier réseau intégré d'affacturage en Europe.

L'objectif du groupe CCF est de se développer sur le marché porteur de l'affacturage, en s'appuyant sur le savoir-faire et les ressources technologiques du groupe HSBC et sur une ligne de métier dédiée au factoring, HSBC Invoice Finance, numéro trois de l'affacturage au Royaume-Uni.

3. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application d'une part et aux pages du Document de référence D.05-0233 que le présent document actualise d'autre part.

Informations	N° de page	N° de page
	du document	du présent
	de référence	document
Attestations des responsables		_
Attestation des responsables du document de référence	206	3
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	208	5-6
Politique d'information	11	
Renseignements de caractère général		
Émetteur		
- Renseignements de caractère général concernant la société	186	
Capital		
- Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote)	188	
- Capital autorisé non émis	190	
- Capital potentiel	190	
- Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	52	
Marché des titres		
- Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	9	
- Dividendes	10, 51, 190,	
- Marché des instruments financiers	197	
Capital et droits de vote	190	
Répartition actuelle du capital et des droits de vote		
Évolution de l'actionnariat	8, 190	
Pactes d'actionnaires	190	
Activité du Groupe	8, 190	
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	40.47	
Chiffres clés du groupe	12-17	
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	6-7	
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	6, 33, 163 6-26	
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise)	10	
Analyse des risques du Groupe	10	
Facteurs de risques	61-78	
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	61-75	
- Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs,	0	
clients, sous-traitants, contrats) - Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences,	75-78	
litiges significatifs, faits exceptionnels)		
- Risques industriels et liés à l'environnement	76-77	
Assurances et couverture des risques	83-85	
Patrimoine, situation financière et résultats	77-78	
Comptes consolidés et Annexe		
Engagements hors-bilan	31, 107-169	
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	110, 153	
Information financière pro forma	207	
Ratios prudentiels réglementaires	30, 125-126	
Comptes sociaux	49	
Gouvernement d'entreprise	173	
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de	00.00	
surveillance	88-90	
Composition et fonctionnement des Comités	91-92	
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et	102-106	
levées, BSA et BSPCE)	102-106	
Conventions réglementées	194	
Évolution récente et perspectives	53	7-38
Evolution récente	53	, 30
Perspectives	30	

Crédit Agricole s.A.

Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros

RCS Paris 784 608 416

91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris

Tél. (33) 1 43 23 52 02

www.credit-agricole-sa.fr